

MASTER ARTS PLASTIQUES

Métiers de l'Enseignement

PROGRAMME 2011 – 2012

Professeur responsable :

Richard Conte

Responsables Master 1 et 2 :

Sandrine Morsillo et Pierre Juhasz

Responsable préparation CAPES :

Elisabeth Amblard

Responsable IUFM Université Paris 4 :

Philippe Coubetergues

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

UFR des Arts Plastiques et Sciences de l'Art

47, rue des bergers, 75015 Paris

<http://www.univ-paris1.fr/>

<http://www.univ-paris1.fr/ufr/general-presentation-ufr>

MASTER ARTS PLASTIQUES Métiers de l'enseignement

I. PRESENTATION DE LA FORMATION

Cette formation permet aux étudiants d'obtenir un Master en arts plastiques spécialisé vers les métiers de l'enseignement, prépare aux épreuves du CAPES et ouvre à une formation initiale au métier d'enseignant.

II OBJECTIFS DE LA FORMATION / Objectifs pédagogiques et scientifiques. Perspectives ouvertes en matière de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

La formation propose l'articulation de connaissances théoriques du domaine des sciences de l'art (sciences humaines appliquées à l'art, histoire de l'art, philosophie de l'art et esthétique) et la pratique artistique développée par l'étudiant.

La formation intègre la préparation au concours du CAPES d'arts plastiques au sein des Masters recherche. Elle a pour objectif de maintenir et de développer, dans le champ pluridisciplinaire des arts plastiques, un cursus de haut niveau orienté vers l'enseignement, appuyé sur les caractéristiques spécifiques de la discipline.

L'ensemble, intégrant pratique artistique, didactique et expérience du milieu scolaire, doit concourir à la maîtrise indispensable des connaissances utiles à l'enseignement des arts plastiques. La formation s'appuie sur l'objectif professionnel principal de la réussite aux concours du CAPES et s'ouvre à la recherche, au-delà du Master, soit dans le domaine de la didactique de l'enseignement des arts plastiques, soit par la réflexion sur la création artistique personnelle. L'une et l'autre voie trouvent leur place au sein du laboratoire du CERAP et de l'école doctorale de l'UFR.

Les débouchés sont ceux des métiers de l'enseignement auxquels ce Master apporte une réponse d'expertise dans le champ des arts plastiques. Les perspectives d'insertion professionnelle sont également celles de la médiation artistique et culturelle orientée vers des fonctions éducatives

III – COMPOSITION DE LA FORMATION :

1 – UNE FORMATION A LA RECHERCHE

- Par des cours communs dans les autres spécialités en M 1 (semestres 1 et 2) et en M2 (semestre 1),
- Par une recherche pratique et un retour réflexif à travers la rédaction d'un mémoire (validé en Master 2 semestre 2).

2 – UNE PREPARATION AU CAPES

- Par un approfondissement de la culture disciplinaire,
- Par des entraînements méthodologiques aux épreuves écrites et orales.

3 – UNE FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT EN PARTENARIAT AVEC L'IUFM DE PARIS 4

- Par une formation théorique sur le système éducatif, la didactique de la discipline,
- Par la réalisation de stages d'observation, de pratique accompagnée et de responsabilité.

1 - UNE FORMATION A LA RECHERCHE :

MASTER 1 M1 Semestre 1

UE AP 4BP1 10 Enseignements génériques de Tronc commun (avec les Masters Recherche, Master *Espaces, lieux, Expositions, Réseaux* ou du Master *Arts de l'image et du vivant* voir pour plus de détails les livrets de ces enseignements).

- 1 EP au choix (CM 24 h/coeff.1/10 crédits)

Master Espaces, Lieux, Expositions, Réseaux

EP 04 471 10 Conception : territoires et réseaux

GR 1 Mme Morsillo « Penser l'exposition comme expérience artistique » lundi 10 h – 12 h (salle 430)

GR 2 Mme Vodjdani « Espaces et usages des réseaux dans les pratiques artistiques contemporaines » lundi 10 h – 12 h (salle 440).

OU

Master Art de l'Image et du Vivant

EP 04 461 10 Conception : les images et le vivant

GR 1 M. Conte «La fabrique des images, les usages du vivant », mercredi 14-16 h (salle 430)

GR 2 Mme Laval-Jeantet «Arts du vivant : initiation à l'art bio-technologique » lundi 16 h – 18 h (salle 120)

• 1 EP obligatoire (CM, 24 h / coeff. 2 / 10 crédits)

Méthodologie recherche art et enseignement

Pratique artistique et réflexion critique

- Gr 1 Hélène Sirven mercredi de 11-13 h (salle 440)
- Gr 2 Bernard Guelton jeudi de 11 à 13 h (salle 111)

+ EP de langue vivante : 18 h (coef 1/3crédits)

M1 semestre 2

U E A P 4BP2 10 : Enseignements génériques du tronc commun (avec les Masters Recherche E.L.E.R. ou A.I.V.)

•1 EP au choix (CM 24 h/coeff. 1/10 crédits)

EP 0447010 Conception : territoires et réseaux

Gr 1 Mme Morsillo « Expositions, de la peinture aux nouvelles technologies, autour des mises en œuvre du spectateur » lundi 10 h -12 h (salle 430).

Gr2 Mme Vodjdani « Espaces et usages des réseaux dans les pratiques artistiques contemporaines » lundi 10 h - 12 h (salle 440).

Ou

EP 04 46010 Conception : les images et le vivant

Gr1 Mme Pascale Weber, « La création à l'épreuve des procédures », jeudi de 10 à 12 h (salle 553)

Gr2 Mme Laval-Jeantet, « La fabrique des images, les usages du vivant », lundi de 16 h à 18 h, (salle 111)

UE AP Méthodologie / Recherche art et enseignement

Pratique artistique et réflexion critique

• 1 EP obligatoire (CM, 24 h / coeff. 2 / 10 crédits)

- Gr 1 Hélène Sirven, mercredi de 11 à 13 h (salle 540)

- Gr 2 Bernard Guelton, jeudi de 16-18 h (salle 130)

+ EP de langue vivante : 18 h (coef 1/3crédits)

MASTER 2

M2 Semestre 1

UE AP 5BP1 10 : Enseignements génériques de

Tronc commun (avec les deux Masters Recherche E.L.E.R. ou A.I.V.)

- 1 EP obligatoire au choix

EP 04 5B1310 Conceptions : espaces de l'exposition et réseaux

(CM 24 h/coeff 1.5 / 7 crédits)

Gr 1 : M GUELTON « Oeuvres et situations immersives : réalité, virtualité, fiction » jeudi 16-18 H (salle 130)

Gr 2 : Mme KISSELEVA « Projets en réseaux et œuvres interdisciplinaires » lundi 16-18 h (salle 350)

Ou

EP 04 5B13 10 : Conception : les images et le vivant (CM, 24 h / coeff. 1,5 / 7 crédits)

Gr1 : M. CONTE « A corps perdus : les images, le vivant » mardi 16 h – 18 h (salle 430)

Gr2 : M. DA SILVA « Création artistique et arts de soi à l'ère de la communication » vendredi 14 h – 16 h (salle 432)

• **1 EP Obligatoire (CM, 24 h / coeff. 3 / 18 crédits)**

Méthodologie Création-recherche vers une transposition didactique

- Gr 1 S. Morsillo vendredi de 11 à 13 h (salle 230)

- Gr 2 H. Bacquet/A.Foiret vendredi de 9 à 11 h (salle 530)

M2 semestre 2

• **1 EP obligatoire de Méthodologie** : (CM, 24 h / coeff. 3 / 27 crédits)

Création et dispositifs rédactionnels, mémoire professionnel

- Gr 1 S. Morsillo vendredi de 11 à 13 h (salle 230)

- Gr 2 H. Bacquet/A.Foiret vendredi de 10 à 12 h (salle 544)

2 – UNE PREPARATION AU CAPES

Dates des concours session 2012 :

épreuves écrites des concours externes (hors agrégation) : novembre 2011

résultats d'admissibilité des concours externes (hors agrégation) : au plus tard à la mi-janvier 2012

épreuves orales des concours externes : entre juin et mi-juillet 2012.

MASTER 1 - SEMESTRE 1

10 UE d'enseignement complémentaire : PREPARATION CONCOURS

EP 044X310 Culture artistique I (admissibilité) M. Gautier - Photographie - 12 h - lundi 13 h – 15 h amphi

EP 044X510 Culture artistique II (admissibilité) P. Pinchon - Lumière - 12 H - lundi 15 h – 17 h amphi

EP 044 X711 Méthodologie : composition écrite et analyse d'image - culture artistique 18 h P. Coubetergues, P. Juhasz - lundi 17 –19 h amphi

EP 044X1110 Pratiques plastiques et artistiques (admissibilité) 36 h 2 groupes

P. Juhasz, J-L. Jehan - Salles 430 et 544

EP 044X1310 Méthodologie (épreuve pratique) 12 h 2 groupes (P. Juhasz, D. Watteau)

NB : POUR LA PREPARATION AUX EPREUVES PEDAGOGIQUES VOIR *VOLET 3* - UNE FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT EN PARTENARIAT AVEC L'IUFM DE PARIS 4

MASTER 1 - SEMESTRE 2

EP 044 X410 Culture artistique I M. Gautier - Photographie - 24 h - lundi 13 h – 15 h amphi

EP 044 X610 Culture artistique II P. Pinchon - Lumière - 24 H - lundi 15 h – 17 h amphi

EP 044 X811 Méthodologie : composition écrite et analyse d'image - culture artistique 18 h P. Coubetergues, P. Juhasz - lundi 17 –19 h amphi

EP 044X1211 Pratiques plastiques et artistiques (admissibilité) 36 h 2 groupes
P. Juhasz, H. Bacquet Salles 530 et 544 (heures voir tableau).

EP 044X1011 Méthodologie (épreuve pratique) 12 h 2 groupes (H. Bacquet, P. Coubetergues)

NB : POUR LA PREPARATION AUX EPREUVES PEDAGOGIQUES VOIR *VOLET 3* - UNE FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT EN PARTENARIAT AVEC L'IUFM DE PARIS 4

MASTER 2 - Semestre 1

EP 045 X1310 Culture artistique I M. Gautier - Photographie - 12 h - lundi 13 h – 15 h amphi

EP 045 X1510 Culture artistique II P. Pinchon - Lumière - 12 H - lundi 15 h – 17 h amphi

EP 045 X1710 Pratique plastique et artistique (admissibilité et admission)

36 H 2 groupes: - G1 : H. Bacquet / G2 : P.Juhasz (jusqu'à l'admissibilité) JL Jehan (passé l'admissibilité), (heures et salles voir tableau)

+ 1 EP au choix parmi les domaines : 24 H/ groupe

- | | | |
|-------------------|--|---------------------|
| -architecture | - A. Viola : 15-17h mercredi amphithéâtre | EP 045 X1910 |
| -cinéma | - J. Moure/ P. Juhasz : 13-15h mercredi 250 | EP 045 X2210 |
| -spectacle vivant | - MN.Semet : 9-12h (quinzaine) mercredi 130 | EP 045 X2311 |
| -arts appliqués | - G. Meyer : 13-15h mercredi 146 | EP 045 X2510 |
| - photographie | - G. Meyer : 15h30-17h30 mercredi 146 (cours agrégatifs) | EP 045 X2710 |

NB : POUR LA PREPARATION AUX EPREUVES PEDAGOGIQUES VOIR *VOLET 3* - UNE FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT EN PARTENARIAT AVEC L'IUFM DE PARIS 4

MASTER 2 - semestre 2

- **EP 045X1410 Méthodologie et préparation de l'entretien (pratique)** 36 H (2 groupes)

(E.Amblard, S.Morsillo + JL Jehan, P. Coubetergues)

- **EP 045X1610 Méthodologie épreuve pratique** 36 H (2 groupes)

(E. Amblard, JL Jehan)

- + **1 EP au choix parmi les domaines** : 24 H/ groupe

- | | | |
|-------------------------------|---|--------------------|
| -architecture | - A. Viola : 15-17h mercredi amphithéâtre | EP 045X2811 |
| -cinéma | - J. Moure/ P. Juhasz : 13-15h mercredi 250 | EP 045X3011 |
| - spectacle vivant | - MN.Semet : 9-12h (quinzaine) mercredi 130 | EP 045X3211 |
| -arts appliqués, photographie | - G. Meyer : 13-15h mercredi 146 | EP 045X3411 |
| - photographie | - G. Meyer : 16-18h mercredi 146 (cours agrégatifs) | EP 045X3611 |

NB : POUR LA PREPARATION AUX EPREUVES PEDAGOGIQUES VOIR *VOLET 3* - UNE FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT EN PARTENARIAT AVEC L'IUFM DE PARIS 4

3 – UNE FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT EN PARTENARIAT AVEC L'IUFM DE PARIS 4

MASTER 1 M1 Semestre 1 :

UE AP4XP710 (Savoirs professionnels)

EP 044X1510 (CM, 12 h)

Savoirs professionnels / pédagogie et didactique des arts plastiques

IUFM/ Paris 4 (Philippe Coubetergues ou Claire Lejeune ou Olivia Bihouis): le mardi (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

Il s'agit d'aborder la question de l'enseignement des arts plastiques comme discipline d'enseignement général et obligatoire au collège, à partir de l'étude des objectifs et des méthodes préconisés par les instructions officielles. Nous aborderons la question de la transposition didactique (passage du savoir savant au savoir enseigné) dans ses divers aspects disciplinaires et par rapport à un champ référentiel élargi (œuvres, matériaux, techniques, démarches, etc.)

EP044X1710 (9 h)

Préparation, suivi et exploitation du stage

IUFM/ Paris 4 (Claire Lejeune ou Olivia Bihouis): le mardi (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

Préparation au stage d'observation. Comment observer des séquences d'enseignement ? Analyse de pratique de classe ; suivi et exploitation du stage.

Le stage d'observation et de pratique accompagnée se déroule sur deux semaines du lundi 14 novembre au vendredi 25 novembre 2011.

M1 Semestre 2 :

UE AP4XP810 (Enseignements professionnels)

EP 044X2610 (24 h)

Pédagogie et didactique des arts plastiques/préparation leçon

IUFM/ Paris 4 (Philippe Coubetergues ou Claire Lejeune ou Olivia Bihouis): le mardi (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

Il s'agit de dresser les méthodes et pratiques d'enseignement à déployer dans un cours d'Arts plastiques et d'en repérer les effets didactiques. Elaboration de séquences avec des dispositifs variés. Distinguer objectifs et contenus de cours. Construire des séquences centrées sur des objectifs d'apprentissages clairement identifiés. Ajuster un dispositif pédagogique en fonction d'un objectif.

EP044X3011 (12 h)

Suivi du stage

IUFM/ Paris 4 (Claire Lejeune ou Olivia Bihouis): le mardi (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

En écho au stage de pratique accompagnée du 1^{er} semestre, cet EP prolonge et approfondit les questions liées à la pratique enseignante..

MASTER 2**M2 semestre 3:**

UE AP5X710 Enseignements professionnels

EP045X3110 (12h)**Préparation leçon**

IUFM/ Paris 4 (Philippe Coubetergues et Catherine Erman) : le mardi (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

La préparation du semestre, sera davantage axée sur la dimension didactique de l'épreuve.

EP045X3310

Connaissance du système éducatif (6h) Agnès Foiret Paris 1 : salle 440.

Jeudi 17 nov 13-15 h

Jeudi 1^{er} déc. 13-15 h

Jeudi 8 déc. 13-15 h

M2 semestre 4 :

UE AP5P611 (Enseignements professionnels)

EP 045X1810

Connaissance du système éducatif (12h) Agnès Foiret Paris 1, salle 440.

Mercredi 29 fév. 11-13 h

Mercredi 7 mars 11-13 h

Mercredi 14 mars 11-13 h

Mercredi 28 mars 11-13 h

Mercredi 4 avril 11-13 h

Mercredi 11 avril 11-13 h.

EP0452010 - Leçon dominante didactique (préparation épreuve d'admission) (36h)

IUFM/ Paris 4 (Philippe Coubetergues 24 h) et Paris 1 (Agnès Foiret 12h) : le mardi à IUFM Molitor (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

EP045X2410 Suivi de stages / analyse de situations (12h)

IUFM/ Paris 4 (Claire Le Jeune ou Olivia Bihouis) : le mardi (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

Préparation au stage en responsabilité. Préparer et construire des séquences d'enseignement. Analyse de pratique de classe ; suivi et exploitation du stage.

Le stage d'observation / pratique accompagnée dure deux semaines ; il précède le stage en responsabilité qui dure également 2 semaines.

Les quatre semaines de stage se déroulent du 12 mars au 6 avril 2012.

EP045X2610**Formation C2I2E (24h)**

IUFM/ Paris 4 (Philippe Coubetergues) : le mardi (salle indiquée dans le hall d'entrée du site)

Cette formation est majoritairement consacrée à des activités pratiques liées à la discipline (exercices, études de cas, production de webographies,...). La partie théorique se limite au module de droit (3hrs) qui peut être proposé sous forme e-learning.

Les stages / récapitulatif

Stages Masters Enseignement Second degré- 2011-2012 pour les étudiants des universités parisiennes se destinant aux métiers de l'enseignement en collège et en lycée. Face au nombre important d'étudiants parisiens dans certaines disciplines, il est fait appel aux académies de Créteil et Versailles pour les stages de M1 et M2. Ces académies proposent des lieux de stages avec des tuteurs permettant d'accueillir des étudiants.

En conséquence, un calendrier inter académique est prévu auquel il est nécessaire de se conformer.

Les stages se déroulent tous en binômes d'étudiants

MASTER 1

Le stage d'observation / pratique accompagnée se déroule sur deux semaines du lundi 14 novembre au vendredi 25 novembre 2011.

MASTER 2

Le stage d'observation / pratique accompagnée dure deux semaines ; il précède le stage en responsabilité qui dure également 2 semaines.

Les quatre semaines de stage se déroulent du 12 mars au 6 avril 2012.

ANNEXES -

- TEXTES RELATIFS AU CAPES,
- BIBLIOGRAPHIE (épreuve : Composition de Culture artistique),
- RECAPITULATIF « Planning préparation CAPES »

LE CAPES

INTRODUCTION

La préparation au concours du CAPES est assurée conjointement par l'UFR arts plastiques/ Paris1 et par l'IUFM/ Paris 4.

Formalités administratives : étant donné que votre inscription se fait à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne UFR 04, toute attestation est délivrée par cet établissement.

Rappel aux candidats : l'inscription à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne UFR 04 est seulement l'inscription au master qui intègre la préparation au concours. Elle doit être obligatoirement accompagnée d'une inscription administrative au concours selon les modalités et les dates publiées par voie d'affiches et sur Internet aux adresses suivantes

<http://www.education.gouv.fr>

<http://www.siac2>

C'est sur ces adresses Internet que vous trouverez en permanence de nombreux renseignements sur le concours et sur votre prochaine carrière d'enseignant. Un remodelage important des enseignements artistiques et culturels a été entrepris depuis quelques années et cela suppose que le métier de professeur d'arts plastiques évoluera probablement vers une pluridisciplinarité incluant les champs optionnels comme ceux de l'architecture, de la vidéo et du cinéma, du théâtre, des arts appliqués, etc.

LE CAPES EST UN CONCOURS

Un concours de recrutement comme le CAPES comporte un nombre limité de postes que le ministère de l'Education nationale définit chaque année ; la publication des postes se fait au BOEN (bulletin officiel de l'éducation nationale). Les candidats sont classés par rapport au total des points obtenus dans chacune des épreuves, celles-ci ayant des coefficients. Seuls les candidats déclarés admissibles sont invités à se présenter aux épreuves d'admission. Après les épreuves d'admission les candidats sont à nouveau classés en fonction du total des points obtenus aux épreuves d'admissibilité ajouté au total des points obtenus aux épreuves d'admission. Le nombre de reçus correspond généralement au nombre de postes. Il se peut que tous les postes mis au concours ne soient pas attribués en raison du « niveau » déclaré insuffisant par le président du jury. Inversement il se peut que soit établie une liste complémentaire de candidats en attente de libération de places, par exemple celles des candidats inscrits simultanément au CAPES et à l'agrégation et admis à l'agrégation lors de la même session. Les candidats non admissibles comme les candidats non admis lors d'une session doivent repasser toutes les épreuves

l'année suivante. Le CAPES d'arts plastiques est statistiquement difficile en raison du rapport entre le nombre de postes mis au concours et le nombre de candidats qui se présentent. C'est pourquoi la préparation au concours requiert beaucoup de travail pour aboutir à une réussite. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de se consacrer au maximum à leur préparation en assistant aux cours offerts à l'UFR comme à L'IUFM et en fréquentant le centre de documentation de l'UFR qui acquiert autant que faire se peut les ouvrages inscrits dans les bibliographies.

Le JORF n°0004 du 6 janvier 2010 comporte les textes auxquels il y a lieu de se référer, ils sont repris et commentés dans ce livret et sont d'autre part consultables au centre de documentation de l'UFR arts plastiques ou sur Internet aux adresses suivantes :

<http://www.education.gouv.fr>

et

<http://www.siac2>

Rapports de jurys : Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) publie des rapports de jurys qui rendent compte (selon le point de vue du rédacteur) des épreuves de chacune des sessions et sont supposés aider les candidats à mieux comprendre l'attente des jurys ; ces recueils sont consultables sur Internet (CNDP). Les rapports de jurys sont des indicateurs précieux, ceux-ci pouvant refléter des attentes sensiblement différentes d'une session à l'autre.

Le concours se déroule en deux parties: l'une s'appelle l'admissibilité qui a lieu en novembre (année de Master 2) dans les centres académiques où vous vous êtes inscrits (SIEC à Arcueil pour vous qui êtes inscrits en Ile de France dans les académies de Paris, Créteil ou Versailles) et l'autre, l'admission, réservée aux candidats qui ont réussi les épreuves d'admissibilité. Les épreuves d'admission (en mai-juin) ont lieu ces dernières années aussi au SIEC à Arcueil, les informations relatives à celles-ci vous seront communiquées par l'administration du concours et seront accessibles sur Internet le moment venu.

CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

Autant, selon les informations que nous renvoient nos candidats, les épreuves théoriques semblent se dérouler de manière correcte, autant les épreuves pratiques de l'admissibilité comme de l'admission posent fréquemment problème aux candidats : locaux peu adaptés aux pratiques plasticiennes, nombreuses restrictions concernant la mise en œuvre, interdits appliqués de manière sensiblement différente d'un centre de concours à l'autre, voire d'une salle à l'autre.

Attention : lors des épreuves aucun retard n'est toléré, chaque session voit des candidats refoulés sans appel pour le moindre retard ! Prenez vos dispositions compte tenu des grèves, retards du RER et embouteillages matinaux.

NATURE DES ÉPREUVES.

Les enseignants commenteront longuement ces épreuves et répondront à vos questions dans leurs cours respectifs.

1. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

Composition de culture artistique et plastique Durée: 5 heures, coefficient 2.

Cette épreuve comporte deux questions inscrites au programme pour une durée de trois ans, l'une des questions se situe dans le XX^{ème} siècle, l'autre dans une période historique. Il se peut que le sujet interroge le candidat à la fois sur les deux questions au programme.

Attention, l'épreuve se déroule à partir un dossier documentaire, iconique et textuel de quatre à cinq pages, pour construire une réflexion disciplinaire axée sur l'évolution des pratiques artistiques.

Les enseignant(e)s chargé(e)s de ces préparations coordonnent leur travail afin de mettre en place des épreuves blanches et des entraînements méthodologiques. Leurs cours magistraux peuvent être complétés par une série d'interventions ponctuelles effectuées par des « spécialistes » des questions au programme.

Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention Durée: 8 heures, coefficient 4.

Il s'agit d'une réalisation bidimensionnelle dont le support imposé est le format grand aigle, soit 105x75cm. (Le travail du candidat peut être d'un format inférieur ou de plusieurs formats mais sera présenté sur un support du format grand aigle), accompagnée d'un texte précisant le point de vue du candidat.

Dans le cadre d'une problématique issue des programmes du collège ou du lycée, le candidat doit respecter les consignes d'un sujet assorti d'au moins un document iconique.

La note d'intention, non soumise à notation, est de quinze à vingt lignes, écrites au verso de la production.

Cette épreuve requiert de réels savoir-faire notamment techniques. Il y a lieu d'attirer l'attention des candidats ces exigences caractéristiques du concours.

2. ÉPREUVES D'ADMISSION

Epreuve sur dossier Durée: 5 heures +1 h, coefficient 3.

Elle comporte deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : cinq heures ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

Cette épreuve peut être considérée, dans un premier temps, comme une épreuve pratique :

Première partie : réalisation d'un projet attestant des capacités du candidat à engager une démarche de type artistique. A partir d'un sujet à consignes précises qui peut s'accompagner de documents annexes, le candidat produit un objet visuel qui matérialisera son projet. En prenant appui sur cette production visuelle, le candidat présente son projet artistique. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

(Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- ses capacités conceptuelles et méthodologiques à engager une démarche de type artistique ;
- sa culture artistique et sa connaissance des finalités et des enjeux liés aux pratiques artistiques ;
- sa capacité à communiquer ses intentions en recourant à des moyens plastiques.

Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans les contraintes matérielles du sujet et du lieu dans lequel elle se déroule.

Le candidat peut travailler en deux ou en trois dimensions. Le texte officiel ne spécifie pas de limites formelles: le travail se fera en fonction de l'espace donné, des outils autorisés et des moyens dont dispose le candidat. On notera que l'outil informatique et plus généralement les outils numériques sont autorisés : ordinateurs portables, imprimantes, appareils photo numériques, etc. Ces matériels restent sous la responsabilité de leurs utilisateurs et nulle aide technique ne leur sera apportée en cas de défaillance.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Le sujet comportera des « consignes précises », il n'est pas dit si ce sujet sera textuel ou iconique ou les deux à la fois, de même pour les « documents annexes ».

Les documents iconiques apportés par les candidats seront certainement interdits et tout doit être produit sur place.

L'absence de contraintes formelles explicites nous conduit à conseiller aux candidats d'être attentifs aux restrictions qui pourraient accompagner le sujet lors de l'épreuve.

Leçon :

Durée de la préparation : 3 heures, durée de l'épreuve: 50 minutes (exposé: 20 minutes entretien avec le jury: 30 minutes). Coefficient 3.

Préparée principalement à et par l'IUFM, la leçon porte sur les programmes des collèges et des lycées :

Le candidat élabore un projet d'enseignement en arts plastiques pour l'enseignement secondaire. Il prend appui sur un dossier documentaire orienté en fonction du lors de son inscription au concours (architecture, arts appliqués, cinéma, photographie, danse ou théâtre). Ce dossier est en rapport avec les problématiques et les contenus des programmes d'enseignement du collège et du lycée ainsi que la partie de l'histoire des arts qui leur est associée.

L'épreuve consiste en un exposé du candidat au cours duquel il conduit une analyse des éléments du dossier et présente ses choix pédagogiques pour une leçon. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

Domaine : Le candidat doit choisir un domaine lors de son inscription au concours, celui-ci peut être: *architecture, arts appliqués, cinéma, photographie, danse ou théâtre*. Lors de l'épreuve, le dossier documentaire remis au candidat en tant que sujet sera donc articulé au domaine choisi par le candidat.

L'UFR propose pour la préparation à la session 2011 cinq domaines : *architecture, arts appliqués, cinéma et spectacle vivant* (recouvrant théâtre, danse notamment). L'UFR assure en collaboration avec l'IUFM des simulations d'entretiens avec le jury dans les domaines ci-dessus énoncés.

Archive : attention la note suivante est relative à l'ancienne rédaction, aujourd'hui obsolète, du concours. Elle peut être lue, témoignant de l' « esprit » de celui-ci Note de commentaire produite par le ministère de l'Education nationale au sujet des épreuves plastiques. (NOTE DE SERVICE N°2001-21 DU 18-10-2001 (BO n° 39 du 25 octobre 2001)

Concours externe et interne du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts, option A arts plastiques
L'objet de la présente note est de donner aux candidats des précisions relatives aux épreuves des concours externe et interne du CAPES et de l'agrégation d'arts plastiques qui ont fait l'objet de réformes récentes.

En effet, dans cette discipline, les épreuves du CAPES interne ont été modifiées à compter de la session 2001 des concours par arrêté du 2 mars 2000 publié au B.O. n° 15 du 20 avril 2000 les épreuves du CAPES externe et des agrégations externe et interne ont été modifiées à compter de la session 2002 par deux arrêtés du 10 juillet 2000 parus au B.O. n° 30 du 31 août 2000.

I- Indications relatives à l'esprit des épreuves

Les quatre concours concernés visent le recrutement de professeurs destinés à enseigner les arts plastiques en collège et en lycée. Es sont conçus en relation étroite avec l'exercice futur du métier d'enseignant du second degré, notamment avec les nouveaux programmes du lycée publiés aux B.O. hors-série du 30 août 2001 (numéros 2, 3 et 4).

Toutes les épreuves d'admissibilité et d'admission prennent appui sur des sujets à consignes précises, assortis ou non, selon les cas, de documents visuels et textuels.

Ces sujets impliquent :

- de la part du candidat, des réponses mettant en évidence des qualités de méthode, de savoirs, de savoir-faire, ainsi que des compétences dans l'ordre de l'invention et de la création artistiques, nourries d'une culture intégrant la connaissance des œuvres du patrimoine et de l'art contemporain ;
- de la part du jury, une évaluation rigoureusement cadrée sur ces différents points.

Les épreuves de "pratique plastique" de l'admissibilité de l'agrégation externe et du CAPES externe soulignent l'importance première des "pratiques graphiques", considérées dans quelques-unes de leurs fonctions essentielles : projeter, communiquer, représenter et, surtout, exprimer en manifestant une ambition artistique.

Le candidat reste bien entendu libre du choix des outils, des techniques et des procédures de mise en œuvre qui lui paraissent les plus adaptées.

Il est rappelé que les pratiques graphiques n'excluent pas la couleur - comme en témoigne toute l'histoire de l'art - dès lors qu'elle ne renvoie pas au pictural.

L'épreuve de "pratique et création plastiques" de l'admission de l'agrégation (externe et interne) et l'épreuve de "pratique et expression" de l'admission du CAPES externe, soulignent, quant à elles, l'importance de l'engagement artistique personnel du candidat. Elles doivent faire apparaître avec évidence des compétences et une maîtrise dans la conception et la mise en œuvre d'une production d'ordre artistique qui n'ignore rien de l'art vivant.

II - Indications relatives aux matériaux et procédures

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, dans le cadre d'un concours de recrutement, les produits et matériels suivants sont interdits : bombes aérosols et , appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits volatils, inflammables ou toxiques. Sont également interdits les matériels bruyants, notamment les scies sauteuses et perceuses (en revanche, les sèche-cheveux sont autorisés).

Note de commentaire, suite.

Les matériels photographique, vidéo, informatique et de reprographie sont autorisés, mais la responsabilité de leur utilisation et de leur bonne marche incombe au candidat. Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Epreuves de "pratique plastique" de l'admissibilité de l'agrégation externe et du CAPES externe

Un format précis a été défini par les textes officiels (format "grand aigle"). Les candidats sont invités à prévoir un support suffisamment ferme et solide pour résister au transport et aux manipulations inévitables lors de l'évaluation. Ils sont par ailleurs tenus de proposer une réalisation inscrite à 1" du format imposé ("grand aigle") ne comportant ni extensions, ni rabats, et dont l'épaisseur totale (support plus réalisation) ne peut dépasser 1,5 cm.

Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet est interdit. Tout élément matériel formel, iconographique ou textuel doit être obligatoirement produit sur place par le candidat à partir de matériaux bruts.

Les techniques sont laissées au libre choix du candidat en évitant les matériaux à séchage lent et en prenant la précaution de fixer les pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.

Epreuve de "pratique et création plastiques" de l'admission de l'agrégation
(externe et **interne**) et épreuve de "**pratique et expression plastiques**" de l'admission du CAPES externe

Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet, est interdit. Sont donc proscrits les recueils iconographiques sur quelque support que ce soit, ainsi que l'apport de tout objet extérieur manufacturé qui ne serait pas transformé durant l'épreuve : ainsi les éléments formels, iconographiques ou textuels que le candidat souhaite intégrer à sa réalisation doivent obligatoirement donner lieu à une transformation plastique identifiable, pertinente et significative, ou être produits sur place à partir de matériaux bruts.

Composition de culture artistique et plastique, question sur le XXème siècle.

Les programmes des épreuves sont ceux mentionnés par l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 26 avril 2010 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du CAPES.

nb. : sans bibliographie officielle

Place, rôle et usages de la photographie dans le champ des arts plastiques, des années 60 à nos jours.

Remarques: ce programme d'étude porte plus particulièrement sur le médium et les procédures photographiques (pur constat – document – véhicule – enregistrement – vecteur - matériau) dans le processus de décroissement et d'hybridation intervenu depuis une cinquantaine d'années dans la création artistique contemporaine. (Pop'art, Art conceptuel, Land art, Art corporel, performance, spectacle vivant etc.)

Bibliographie générale

établie Marie Gautier

Revue *Études photographiques* Société Française de Photographie. N°1 (1996) à 26 (2010).

BAQUÉ, Dominique, *La photographie plasticienne. Un art paradoxal*, Paris, éd. Du Regard, 2004.

BAJAC Quentin, *Après la photographie ? De l'argentique à la révolution numérique*, Gallimard, 2010.

BARTHES, Roland, *La chambre claire. Note sur la photographie*, Paris, Cahiers du cinéma/Gallimard Seuil, 1980.

BARTHES Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1957.

BARTHES, Roland, *L'obvie et l'obtus. Essais critiques III*, Paris, Points, coll. Essais, 1982.

BAZIN André, *Qu'est-ce que le cinéma ?*, Paris, Cerf, coll. « Septième art », 2000, p. 9-17. (Première édition en 1958).

BENJAMIN Walter, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, Paris Gallimard, 2008.

BOURDIEU Pierre, (dir.), BOLTANSKI L., CASTEL R., CHAMBOREDON J.-C., *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Éditions . de Minuit, coll. « Le sens commun », 1965.

BRUNET, François, *La naissance de l'idée de photographie*, Paris, PUF, 2000.

CARTIER-BRESSON, Anne, *Le Vocabulaire technique de la photographie*, Paris, Marval/Paris Musées, 2009.

CHALUMEAU, Jean-Luc, *La Nouvelle figuration. Une histoire de 1953 à nos jours*, Paris, Cercle d'art, 2004.

CHEVRIER, Jean-François, LINGWOOD, James, *Une autre objectivité*, Paris, Centre nationale des Arts Plastiques, Idea Books, 1989.

CHEVRIER Jean-François, *Entre les beaux-arts et les médias : photographie et art moderne*, Paris, éditions L'Arachnéen, 2010.

CLAIR Jean, *Art en France, Une nouvelle génération*, Paris, éditions du Chêne, 1972.

CLAIR, Jean, *Sur Marcel Duchamp et la fin de l'art*, Paris, Gallimard, coll. « Art et Artistes », 2000.

- COTTON Charlotte, *La photographie dans l'art contemporain*, Thames & Hudson, 2005.
- DAMISCH Hubert, *La dénivelée, à l'épreuve de la photographie, essai*, Paris, Editions Seuil, 2001.
- DELPEUX Sophie, *Le corps-caméra, le performer et son image*, Paris, éditions Textuel, 2010.
- DUBOIS Philippe. *L'acte photographique et autres essais*, Paris, Nathan, 1990.
- DURAND Régis, *Le regard pensif : lieux et objets de la photographie*, Ed. La différence, réédition 2002.
- DURAND Régis, *Le temps de l'image : essais sur les conditions d'une histoire des formes photographiques*, Ed. La différence, 1995.
- FREUND Gisèle, *Photographie et société*, Paris, Seuil, collection « Points Histoire», n°15. 1974.
- FRIZOT Michel, *Nouvelle histoire de la photographie*, Paris, Bordas, 1995.
- GUNTHER, André, POIVERT Michel, *L'art de la photographie de 1839 à nos jours*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2007.
- KRAUSS, Rosalind, *Le photographique. Pour une théorie des écarts*, Paris, Macula, 1990.
- KRAUSS, Rosalind, *L'originalité de l'avant-garde et autres mythes modernistes*, Paris, Macula, 1993.
- LEMAGNY, Jean-Claude, *L'ombre et le temps*, Paris, Nathan, coll. « Essais et recherche », 1992.
- LUGON Olivier, *Le «style documentaire» d'August Sander à Walker Evans 1920-1945*, Macula, 2001.
- MOREL Gaëlle, *Le Photoreportage d'auteur. L'institution culturelle de la photographie en France depuis les années 1970*, Paris, CNRS, coll. « Histoire », 2006.
- MALRAUX André, Jean-Claude Larrat (présentation), *L'esquisse d'une psychologie du cinéma*, Paris, Nouveau Monde éditions, coll. « Cinéma d'écrivains », 2003.
- NURIDSANY, Michel, *Ils se disent peintres, ils se disent photographes*, Paris, ARC/MAM Paris, 1980.
- POIVERT Michel, *La photographie contemporaine*, Paris, Flammarion, 2002.
- SCHAEFFER Jean-Marie, *L'image précaire, du dispositif photographique*. Paris, Seuil, coll Poétique, 1987.
- SONTAG, Susan, *Sur la photographie*, Paris, Christian Bourgeois éditeur, 1993.
- SOULAGES François, *Esthétique de la photographie*, ed. Nathan Université, 1998.
- SOULAGES François, *Photographie & contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- ROUBERT, Paul-Louis, *L'introduction du modèle photographique dans la critique d'art*, Paris, RMN, 2006.
- TIBERGHEN, Gilles, *Land art*, Paris, Carré, 1996.
- VAN LIER Henri, *Philosophie de la photographie*, Paris-Bruxelles, éditions Les Cahiers de la Photographie, 1983.

Composition de culture artistique et plastique, question antérieure au XXème siècle.

Les programmes des épreuves sont ceux mentionnés par l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 26 avril 2010 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du CAPES.

nb. : sans bibliographie officielle

La lumière dans les arts en Europe au XIXème siècle : (peinture, dessin, estampe, photographie)

Bibliographie générale établie par Pierre Pinchon

- Bailly-Herzberg Janine, *Dictionnaire de l'estampe en France, 1830-1950*, Paris, Flammarion, 1985.
- Bailly-Herzberg Janine, *L'eau-forte peinte au XIXe siècle : La Société des Aquafortistes 1862-1867*, Paris, Laget, 1972.
- Bann Stephen, « Photographie et reproduction gravée. L'économie de la culture visuelle au 19e siècle », *Études photographiques*, mai 2001, p. 22-43.
- Beltran Alain et Carré Patrice, *La fée et la servante. La société française face à l'électricité XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1991.
- Borzello Frances, *Intérieurs. Les Peintres de l'intimité*, Paris, Hazan, 2006.
- Bouillon Jean-Paul, *Bracquemond. Le réalisme absolu (1849-1859)*, Genève, Skira, 1987.
- Brettell Richard, *Impressions, peintre dans l'instant. Les Impressionnistes en France 1860-1890*, Paris, Hazan, 2000.
- Callen Bell Janis, « Light » dans Turner Jane Shoaf (dir.), *The Dictionary of Art* ; 34 vol., Londres, Grove, 1996, p. 351-359.
- Changeux Jean-Pierre (dir.), *La Lumière au siècle des Lumières & aujourd'hui. Art et science : de la biologie de la vision à une nouvelle conception du monde*, Paris, Odile Jacob, 2005.
- Choné Paulette, *L'Atelier des nuits : histoire et signification du nocturne dans l'art d'Occident*, Nancy, PUN, 1992.
- Claustrat Frank, « De la lumière du Nord à la lumière bleue », *Atlas et les territoires du regard. La géographie de l'histoire de l'art (XIXe et XXe siècles)*, Paris, publications de la Sorbonne, collection « Histoire de l'Art », n°15, 2006, p. 33-45.
- Crary Jonathan, *L'Art de l'observateur. Vision et modernité au XIXe siècle*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1994.
- Darragon Eric, *Manet*, Paris, Citadelles, 1991.
- Delacroix Eugène, *Écrits sur l'art*, Paris, Hermann, 1988.
- Desile Patrick, *Généalogie de la lumière : du panorama au cinéma*, Paris-Montréal, l'Harmattan, 2000.
- Eitner Lorenz, *La Peinture au XIXe siècle en Europe*, Paris, Hazan, 2007.
- Foucart Bruno Foucart, « histoire de l'art et histoire de l'électricité » dans *L'électricité dans l'histoire : problèmes et méthodes*, Paris, PUF, 1985.
- Frizot Michel (dir.), *Nouvelle Histoire de la Photographie*, Paris, Bordas-Adam Biro, 1995.
- Gage John, *Turner*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2010.
- Gunthert André et Poivert Michel (dir.), *L'art de la photographie des origines à nos jours*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2007.
- Hedtmann Sophie et Poncet Philippe, *William Henry Fox Talbot*, Paris, les Éditions de l'Amateur, 2003.
- 1994.
- Houssais Laurent, *1839-1906. Le Journal de Cézanne*, Paris, Hazan, 2006.

- Jobert Barthélémy, *Delacroix*, Paris, Gallimard, 1997.
- Jumeau-Lafond Jean-David, *Les peintres de l'âme : le symbolisme idéaliste en France*, Antwerpen, Pandora, 1999.
- Kemp Martin, *The Science of Art. Optical Themes in Western Art from Brunelleschi to Seurat*, New Haven & Londres, Yale University Press, 1990.
- Kent Neil, *Light and Nature in Late 19th-Century Nordic Art and Literature*, Uppsala, Universitatet, 1990.
- Lanthony Philippe, *Lumière, vision et peinture*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2009.
- Licht Fred, *Goya*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2001.
- Mélot Michel, *L'œuvre gravé de Boudin, Corot, Daubigny, Dupré, Jingskind, Millet, Théodore Rousseau*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1978.
- Milner Max, *L'Envers du visible. Essai sur l'ombre*, Paris, Seuil, 2005.
- Monneret Sophie, *L'impressionnisme et son époque. Dictionnaire international*, 2 vol., Paris, Robert Laffont, 1987.
- Peltre Christine, *L'Atelier du voyage. Les peintres en Orient au XIXe siècle*, Paris, Les Éditions du Promeneur, 1995.
- Peltre Christine, *Les Orientalistes*, Paris, Hazan, 1997.
- Rapetti Rodolphe, *Le Symbolisme*, Paris, Flammarion, 2007.
- Rewald John, *Histoire de l'impressionnisme et du post-impressionnisme*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1991.
- Rewald John, *Seurat*, Paris, Flammarion, 1990.
- Roque Georges, *Art et sciences de la couleur. Chevreul et les peintres, de Delacroix à l'abstraction*, Paris, Gallimard, 2009.
- Rouillé André, *La Photographie en France. Textes et controverses, une anthologie, 1816-1871*, Paris, Macula, 1989.
- Schivelbusch Wolfgang, *La Nuit désenchantée. À propos de l'éclairage artificiel au XIXe siècle*, Paris, Les Éditions du Promeneur, 1993.
- Signac Paul, *D'Eugène Delacroix au néo-impressionnisme*, Paris, Hermann, 1978.
- Staley Allen, *The Pre-Raphaelite Landscape*, New Haven, Yale University Press, 2001.
- Thornton Lynne, *Les Orientalistes peintres voyageurs 1828-1908*, Paris, ACR, 1983.
- Wat Pierre, *Naissance de l'art romantique, peinture et théorie de l'imitation*, Paris, Flammarion, 1998.
- Wat Pierre, *Constable*, Paris, Hazan, 2002.
- Werner Hofmann, *Caspar David Friedrich*, Paris, Hazan, 2000.
- Zimmerman Michael F., *Les Mondes de Seurat. Son œuvre et le débat artistique de son temps*, Paris, Albin Michel, 1991

Notes relative aux épreuves du concours externe d'arts plastiques

CAPES externe d'arts plastiques 2011. Conseils aux candidats - www.educnet.education.fr/arts/actualites/capes-externe-darts-plastiques-2011.-conseil-aux

La session 2011 du CAPES externe d'arts plastiques fera l'objet de modifications sensibles pour les épreuves de l'admissibilité et importantes pour celles de l'admission.

L'épreuve écrite.

Conformément aux textes réglementant le concours, l'épreuve écrite se présente sous la forme d'un dossier composé d'un sujet à consignes précises et un dossier documentaire, iconographique et textuel de quatre à cinq pages. Le sujet questionne et les documents, en appui, apportent une assise visuelle au propos. Cette épreuve a pour but de mesurer chez le candidat ses capacités à comprendre une problématique plastique, à s'en saisir, à développer une réflexion et cela grâce aux connaissances qu'il a acquises dans divers domaines d'investigation relatifs aux pratiques artistiques et plastiques en particulier. Il fait ainsi état d'une culture élargie mais aussi spécifique à la discipline qu'il aura à enseigner.

Pour ce faire il importe que le candidat sache choisir, parmi les documents proposés, celui qui servira le mieux son propos. C'est l'analyse plastique obligatoire d'un des documents iconographiques qui lui permettra de construire et organiser sa réflexion. Il s'agit de faire preuve de bon sens et non de satisfaire une forme obligée en deux temps sans lien avec cette question. Les autres documents, pris en totalité ou en partie, permettront d'étayer la réponse. Il peut aussi être fait appel à d'autres références jugées appropriées à la démonstration. La forme rédactionnelle est dissertée. Le niveau de maîtrise de la langue écrite sera pris en considération pour l'évaluation. Seront également pris en compte le niveau de connaissance ayant permis d'identifier l'enjeu de la question, l'articulation entre l'analyse plastique du document et les éclairages historiques esthétique et autres. Une réponse claire et concise suppose l'organisation d'un raisonnement organisé selon un plan précis et opérant, permettant de développer ses arguments avec rigueur et cohérence. (Le candidat doit faire preuve d'autant d'intelligence et de méthode que d'érudition). Les sujets proposés n'ont pas pour objet de sonder la seule érudition des candidats mais bien de leur permettre la mise à jour des aptitudes équilibrées entre connaissances plastiques, spécifiques à une discipline artistique, et une culture constituée d'apports théoriques divers.

L'épreuve pratique d'admissibilité.

Peu de changement sur la forme proprement dite comparativement aux épreuves des précédentes sessions puisqu'il s'agira de toujours réaliser une production plastique bidimensionnelle à l'intérieur d'un format « Grand Aigle ». Matériellement le candidat aura à sa disposition un dossier composé d'un sujet et d'images. Il s'agit bien de traiter un sujet inspiré d'une problématique issue des programmes du collège ou du lycée.

Modifications d'importance. Les consignes d'ordre technique sont contenues dans le sujet et celles-ci peuvent être restrictives. A titre d'exemple l'usage de telle ou telle technique peut être aussi bien limitée que mise en exergue. L'usage des techniques numériques peut être réduit, voire non autorisé par le sujet. Nous partons du principe qu'un futur professeur d'arts plastiques doit posséder et maîtriser les formes les plus usuelles des techniques permettant toutes les formes de productions plastiques et graphiques afin de pouvoir les enseigner telles qu'elles sont décrites dans le corps des programmes du collège et du lycée. Cette épreuve est spécifiquement faite pour en juger.

C'est pourquoi le candidat devra posséder les techniques du dessin tant dans leur aspect contemporain que traditionnel, connaître et maîtriser divers modes de représentation spatiale (perspective conique, parallèle), savoir organiser et composer plastiquement en s'attachant tout autant à la forme qu'aux données chromatiques et matérielles, le tout au service du sens produit. Le candidat doit être prêt à toute forme de sollicitations techniques et s'équiper en conséquence. Comment enseigner une discipline artistique lorsqu'on en ignore la quasi totalité des pratiques d'expression.

Une production plastique étant par définition polysémique et afin de préserver le candidat de toute erreur d'interprétation du jury, il lui est demandé une courte note d'intention (environ vingt lignes) écrites au verso de sa production plastique. Cette note a pour seule vocation d'indiquer succinctement le, ou les partis pris du candidat. Elle n'est pas le lieu de longues explications ni celui d'un plaidoyer. Une production plastique de qualité se suffit à elle-même. De plus cette note d'intention n'est ni évaluée ni soumise à correction.

Note relative aux épreuves du concours externe d'arts plastiques, session 2011.

À compter de cette session 2011, de nouvelles dispositions et modalités modifient les épreuves de ce concours. Elles s'adaptent à l'arrêté du 12 mai 2006 relatif à la formation des maîtres Elles témoignent d'évolutions quant à l'esprit de la discipline et de son enseignement mais aussi d'attentes plus marquées du Ministère de l'Éducation nationale pour ce qui concerne le recrutement des professeurs. La mission d'enseignement et d'instruction qui sera confiée aux candidats à ce recrutement repose sur des connaissances approfondies d'une discipline sur laquelle ils prendront appui pour amener chaque élève qui leur sera confié à la possession d'une formation générale, culturelle et sociale.

Chacune des disciplines concernées concourent à ce projet. Chacune le fait sur la base de ses spécificités. Les disciplines artistiques possèdent les leurs. Elles sont indiquées dans les programmes d'enseignement lesquels induisent toute démarche d'enseignement. Le professeur doit les connaître, s'y référer, mais aussi en appréhender les enjeux éducatifs. Les épreuves d'admission ont pour finalités d'estimer la prise en compte de ces attentes.

Dans un domaine artistique et dans celui des arts plastiques en particulier, l'enseignement dispensé repose sur une pratique au sens de son articulation avec une culture générale et artistique. Elle agit ainsi sur le développement de la sensibilité et sur celui de l'intelligence. Pour enseigner et donc transmettre, le futur professeur d'arts plastiques doit lui-même posséder une bonne maîtrise des pratiques d'expression plastique et user de sa propre expérience artistique pour nourrir ses démarches d'enseignement.

Chacune des épreuves d'admission vise plus particulièrement l'évaluation de compétences spécifiques.

- L'épreuve de **leçon** repose sur une discipline connexe aux arts plastiques (une option au choix parmi six proposées). Elle permet d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et mettre en œuvre son enseignement.
- La seconde épreuve sur **dossier** consiste, pour une part à évaluer la capacité du candidat à mener un projet artistique personnel et d'autre part à évaluer ses capacités à agir en fonctionnaire de l'état.

Le candidat appelé à participer aux épreuves d'admission à ce CAPES externe doit être attentif à ces précisions.

Ces exemples (Cf site www.educnet.education.fr/arts/textes-progs/concours/capes) de sujets dits « sujets année zéro » sont destinés à renseigner les candidats sur la nature exacte de l'épreuve, ses difficultés et les attentes du jury. Ils sont au plus près des sujets qui seront proposés le jour de l'épreuve, dans l'esprit et dans la forme.

Concernant le sujet relatif à **la première partie de l'épreuve sur dossier (réalisation d'un projet attestant des capacités du candidat à engager une démarche de type artistique)**, deux exemples de documents incitatifs sont donnés pour bien faire comprendre leur possible grande diversité de nature. Il s'agit donc en fait de deux sujets distincts. Cela peut être un texte, un extrait sonore, ou encore un très court extrait de film... Ces documents sont, dans leur très grande majorité, sans lien direct apparent avec des œuvres d'art de référence. C'est une forme de « matière brute » dans laquelle le candidat est invité à venir puiser librement pour décider d'un projet, démarche ou production à visée artistique, plus ou moins abouti, en lien avec les pratiques de création artistiques et plastiques. Formes et matérialité sont libres. C'est la raison pour laquelle le terme « d'objet visuel » a été choisi. Néanmoins, et compte tenu des contraintes matérielles et temporelles de l'épreuve, le candidat doit absolument avoir à l'esprit qu'il composera dans une salle dans laquelle il disposera d'un espace de travail de cinq mètres carrés, d'un branchement électrique, d'eau et de tables. Les techniques et les médiums sont libres mais quelle que soit la nature de sa production, celle-ci doit être déplaçable jusqu'au jury devant lequel il soutiendra. Ce dernier se tiendra au même étage. Cela doit limiter les risques d'endommagement pendant ce déplacement. Le temps d'un éventuel remontage est pris dans celui de l'épreuve. Ces contraintes doivent être absolument intégrées et diriger le candidat vers des pratiques et des productions adaptées à ce contexte de travail. Les dimensions des réalisations doivent permettre de passer aisément la porte de la salle lors de ce déplacement. Elles peuvent être indiquées dans le corps du sujet.

Lors de l'entretien, et comme il est précisé en Nb du sujet, un paper board, un vidéo projecteur et de quoi installer verticalement seront mis à disposition. Une attention particulière doit être portée à la compatibilité des raccordements entre ordinateur et vidéo projecteur. Les ordinateurs Mac doivent être munis d'adaptateurs spécifiques qui ne seront pas fournis par le centre d'examen. Les candidats peuvent se munir de tous les matériels et matériaux utiles à leur production mais ils en assurent la complète responsabilité particulièrement pour les matériels informatiques, photographiques et vidéo. Ceux-ci seront restitués à l'issue de l'épreuve selon des consignes précises. Les seules restrictions sont l'usage des matériels bruyant, les produits chimiques toxiques et inflammables. Chaque candidat doit être en possession des outils, matériels et matériaux dont il peut avoir besoin. Aucun échange entre candidat, quelle qu'en soit nature, ne sera toléré pendant l'épreuve.

S'agissant d'un oral, le candidat doit prêter attention aux deux aspects et moments de l'épreuve. Comme il vient d'être précédemment indiqué, la première partie est entièrement consacrée au projet artistique. Elle est sans lien direct avec la seconde consacrée elle, à faire état de ses capacités à **agir de façon éthique et responsable** au regard des obligations imposées à tout fonctionnaire de la fonction publique, particulièrement dans le cadre de l'éducation nationale.

Les sujets peuvent indifféremment porter sur une courte étude de cas spécifique à l'enseignement des arts plastiques ou sur celui plus général pouvant se poser à tout professeur, dans le cadre de sa conduite de la classe mais aussi dans celui de ses relations avec les familles des élèves comme avec celles à entretenir avec les diverses instances administratives et hiérarchiques.

C'est un moment de l'épreuve qui est clairement dissocié et qui est signalé comme tel par le jury. Le candidat doit prêter attention au temps qu'il consacre à l'une et l'autre des parties de cette épreuve sur dossier et trouver le juste équilibre notamment par rapport à la note attribuée au partage de la note. (14 pour le projet artistique, 6 pour « agir en fonctionnaire... »)

RÉCAPITULATIF.

Il ressort des différentes épreuves (et en l'état des questions au programme) que pour faire face aux questionnements potentiels qu'ils pourront rencontrer, les candidats doivent avoir de très solides connaissances, évidemment sur les questions au programme, mais également dans le **domaine** pour lequel ils ont opté pour l'épreuve de leçon. La nature et la quantité des connaissances de ces champs ou domaines ne sont pas délimitées, il y a donc lieu de se préparer à toute éventualité, à toute question, sous des formes textuelles ou visuelles ou encore sous des formes combinant questionnement textuel et visuel.

L'UFR a organisé ses enseignements en fonction des impératifs des nouveaux masters. Cela implique de la part des nouveaux étudiants une réelle organisation individuelle de leur emploi du temps. Les différents cours concernant la préparation, à proprement parlé au concours est sans chevauchements afin que les candidats puissent assister aux cours correspondant aux différents domaines optionnels.

D'autre part les enseignants intervenant dans ces domaines sont appelés, lorsqu'il y a lieu, à collaborer avec les cours magistraux de l'épreuve de composition de culture artistique et plastique et avec leurs collègues de l'IUFM pour l'entraînement à l'oral pour l'épreuve de leçon. Si ceci conduit à des modifications de calendrier de leurs cours, vous serez informés le moment venu par ces enseignants.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DE LA PREPARATION CAPES ASSURES A L'UFR

Voir également le tableau.

Ce programme s'articule principalement au calendrier universitaire. La préparation nécessite cependant des prolongements de planning (cours ou épreuves blanches organisées en dehors des semestres)

Consultez toujours le panneau d'affichage consacré au CAPES qui comporte des informations vous concernant, interventions ponctuelles, épreuves blanches, etc.

Quels cours faut-il suivre à l'UFR?

Intégrés à un Master tous les éléments de la préparation au concours sont soumis à évaluation. Assiduité et travaux sont donc de mise. Les étudiants en Master 1 et 2 candidats au concours doivent suivre des cours dans chacune des unités d'enseignement. Leurs travaux **seront l'objet d'évaluation**. **L'un** des 2 cours préparant aux épreuves plastiques de l'admissibilité (1) puis de l'admission les cours magistraux pour l'Epreuve de composition de culture artistique et plastique, le cours d'option lié au domaine que vous avez choisi en l'épreuve orale de leçon : théâtre ou architecture ou arts appliqués ou cinéma (2). ainsi que tous les apports méthodologiques.

PLANNING préparations aux épreuves du CAPES M1 S1 et S2

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|--|---|-----------------------------|---|----------|
| <i>Libre pour master Recherche</i> | Sur le site de l'IUFM de Paris- Molitor | Libre pour master recherche | | |
| 13h-15h : EPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE I : M. Gautier, amphi | IUFM | | 13h-16h : EPREUVES PRATIQUES , admissibilité - J.-L. Jehan, salle 061 1 ^{er} semestre (1) - H. Bacquet, 530, 2 ^{ème} semestre | |
| 15h-17h : EPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE II : P. Pinchon, amphi | | | | |
| 17h-19h :. Méthodologie: composition écrite et analyse d'image - culture artistique 18 h P. Coubetergues, P. Juhasz | | | 19h-22h : EPREUVES PRATIQUES , admissibilité P. Juhasz, salle 544 (1) semestres 1 et 2 | |

PLANNING préparations aux épreuves du CAPES Master 2 semestres 1 et 2

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|--|--|---|--|--|
| | Sur le site de l' IUFM / Paris 4- Molitor | 9h-12h : Option SPECTACLE VIVANT, M.- N. Semet, salle 130 tous les quinze jours (2) | semestre 1 après admissibilité + 2 ^{ème} semestre EPREUVES PRATIQUES , admission JL Jehan, 061(1) | Partie master recherche disciplinaire |
| 13h-15h : EPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE I : M. Gautier, amph Jusqu'à l'admissibilité | IUFM | 13h-15h : Option ARTS APPLIQUES, G. Meyer, salle 146, (2) 13h-15h : Option CINEMA/VIDEO, J. Moure et P. Juhasz, salle 250 (2) | | semestre 2 13h-16h : EPREUVES PRATIQUES , admission, E. Amblard, salle 544 (1) |
| 15h-17h : EPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE II : P. Pinchon, amph Jusqu'à l'admissibilité | | 15h-17h : Option ARCHITECTURE, A. Viola, amphithéâtre (2) 15h30-17h30 : Option PHOTOGRAPHIE, G. Meyer, salle 146, (2) | | |
| | | | semestre 1 Jusqu'à l'admissibilité 16h-19h : EPREUVES PRATIQUES , admissibilité, P. Juhasz (1) | semestre 1 16h-19h : EPREUVES PRATIQUES , admissibilité et admission, H. Bacquet, salle 544 (1) |